



Rapport de la commission académique Session 2015

Commission Académique d'Harmonisation et de Propositions des Notes
(CAHPN)

Voie professionnelle

Ce rapport retrace les travaux de la CAHPN pour la voie professionnelle qui se sont déroulés en juin 2015 dans les locaux de la DEC.

Les travaux ont successivement abordé :

- Bilan par sous-commission
- Discussion des résultats et accord sur la procédure d'harmonisation

Rappel :

Les résultats, analyses et décisions communiquées dans ce document sont le fruit du travail de la commission académique. Cette commission est la seule habilitée à « harmoniser » les notes obtenues aux épreuves. Ce travail ne peut être mené à bien et en toute équité que si les acteurs en établissement remplissent correctement leurs missions notamment en procédant à l'analyse de l'équilibre des protocoles offerts aux élèves, en menant une réflexion à propos de la mise en œuvre des référentiels, en respectant les dates de renvoi des documents officiels, en traitant en amont les dysfonctionnements relatifs aux absences, aux rattrapages, aux dispenses irrégulières. Il est demandé, sans se substituer à cette commission, de traiter le mieux possible en amont les cas particuliers et de prendre au sein de l'établissement les décisions qui s'imposent.

1. La commission

1.1 Organisation

La commission académique (un groupe pour la voie générale et technologique, un groupe pour la voie professionnelle) est organisée et présidée par les IA IPR qui représentent le Recteur. En 2014-2015, trois dates communes sont inscrites au calendrier : une réunion préparatoire au premier trimestre et une réunion de la commission en 6 juin 2015.

Elle se compose de 21 personnes

- 4 IA IPR et 1 personnel faisant fonction : M. Didier Preuvot, Sophie Jomin-Moronval, Olivier Calais , Sophie Losfeld, Frederick Maik
- 16 professeurs « enseignants de terrain » et responsables des sous-commissions

Enseignant	Etablissement
Monsieur BEAUVILLAIN François	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Gustave Eiffel d'Armentières
Monsieur DEFFRENNE Jean-Philippe	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Placide Courtoy d'Hautmont
Monsieur DUHAUPAS Jean-Marc	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Colbert de Tourcoing
Monsieur FLORENT François	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Guy Debeyre de Dunkerque
Madame HENNEBERT Nathalie	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel François Rabelais de Douai
Monsieur LAICK André	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Jules Verne d'Etaple
Monsieur LAMOURET Hugues	Professeur d'EPS au Lycée Général et Technologique Gustave Eiffel d'Armentières
Monsieur LINKOWSKI Alain	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Bernard Chochoy de Lumbres
Monsieur LOEZ David	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel du Hainaut de Valenciennes
Monsieur MICHEL Hervé	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Michel Servet de Lille
Monsieur PETIT Johann	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Alain Savary d'Arras
Madame PINCHON Laurence	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Derycke de Villeneuve d'Ascq
Madame STRAGIER Laure	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel Salvador Allende de Bé thune
Monsieur LODER Franck	Professeur d'EPS au Lycée Professionnel François Hennebique de Liévin
Monsieur BONHOURE Michel	Professeur d'EPS au Collège Triolo de Villeneuve d'Ascq
Monsieur PRECLIN Stéphane	Professeur d'EPS au Collège Raymond Devos de Hem

1.2 Logiciel de traitement des notes

C'est la neuvième année d'utilisation du logiciel EPS NET. Cet outil ne donne pas pleinement satisfaction. Par exemple, il ne permet pas de compléter aisément le recueil de données demandé par l'Inspection générale. Il n'a pas subi les modifications demandées depuis de nombreuses années.

Un certain nombre de demandes a été transmis au SERIA de Rennes afin d'améliorer encore ce logiciel.

1.3 Principes d'harmonisation

Texte de référence : Article 11 de l'arrêté du 15 juillet 2009

« À l'issue des contrôles, la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes analyse les notes qui lui ont été transmises et procède à leur harmonisation éventuelle.

Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen considéré, lequel arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur pour cet examen. La commission académique dresse le compte rendu de chaque session pour l'ensemble des épreuves de chaque examen (baccalauréat professionnel, certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles) et le transmet à la commission nationale d'évaluation qui publie un rapport annuel.

Placée auprès de la direction de l'enseignement scolaire, la commission nationale est présidée par le doyen du groupe d'éducation physique et sportive de l'inspection générale de l'éducation nationale ou son représentant. »

Conformément à cet arrêté :

En début d'année, elle procède à :

- L'envoi des documents qui permettent le bon déroulement des examens
- L'étude et la validation des protocoles d'évaluation des établissements.
- La mise en place de la mise en ligne des protocoles d'évaluation par le biais d'Eduline depuis 3 ans a permis une diminution importante des impressions papier ainsi que la sauvegarde des documents.

En cours d'année :

- Elle accompagne localement les professeurs responsables des examens dans leur établissement.

En fin d'année elle procède à :

- L'étude et la vérification de la légitimité des documents transmis faisant état des inaptitudes pour valider les dispenses (neutralisation du coefficient).
- L'analyse des notes en prenant pour référence les recommandations de la commission nationale.
- L'éventuelle harmonisation.
- L'arrêt et la communication des notes au jury d'examen

Par ailleurs, les membres de la commission sont régulièrement sollicités pour éclairer le point de vue de l'inspection sur le dossier de l'évaluation certificative et de sa mise en œuvre.

La commission académique de Lille est réellement « académique » car tous les membres sont réunis au même endroit sous la responsabilité des IA IPR. L'équité entre tous les candidats est ainsi mieux assurée.

Enfin, la commission est satisfaite de constater un traitement de plus en plus rigoureux des dossiers par les responsables « examens EPS » des établissements. Les « dossiers » sont renvoyés dans les délais et très correctement renseignés. Un courrier personnalisé est envoyé à ceux qui semblent ne pas en comprendre l'importance et n'en mesurent pas les conséquences pour leurs élèves.

Des difficultés demeurent pour la gestion informatique des CFA sous statut privé

2 Résultats académiques de la session : baccalauréat professionnel

2.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation

2.1.1 Observations générales

a) évolutions sur les 3 dernières années

	Session 2013	Session 2014	Session 2015
Effectif	11819	13543	12832
Moyenne générale	12,14	12,40	12,42
Moyenne Filles	11,58	12,15	12,09
Moyenne Garçons	12,44	12,59	12,65
Ecart Filles/garçons	0,86	0,44	0,56

⇒ Ce qui caractérise ces résultats, c'est leur stabilité avec ceux de l'année précédente

b) Résultats par Département

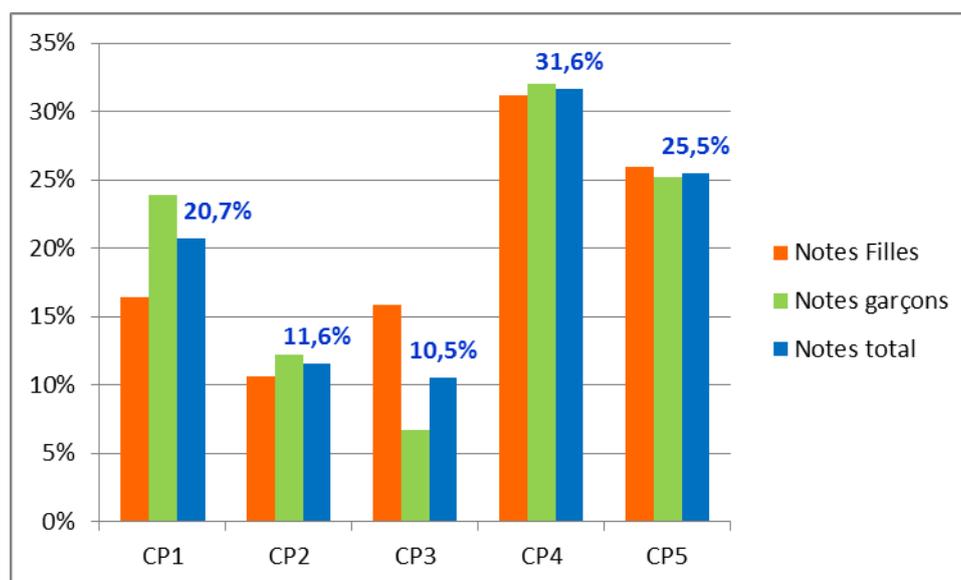
	Session 2015
Nord	12,44
Pas de Calais	12,39

⇒ Comme pour la session précédente, il existe une très faible différence entre les moyennes des 2 départements de l'académie pour un nombre de candidats plus faibles dans le Pas de Calais (38% des candidats).

c) Fréquentations des épreuves Nationales

- Par Compétence Propre :

Que ce soit pour les filles, les garçons ou tous les candidats, la CP4 est majoritairement représentée suivie de la CP5 et de la CP1. La CP3 est très minoritaire chez les garçons (6,7%)



- Par APSA et par Sexe

Jamais choisies

Filles	Garçons	Tous les candidats
COURSE DE HAIES JUDO LANCER DE DISQUE	COURSE DE HAIES JUDO LANCER DE DISQUE	COURSE DE HAIES JUDO LANCER DE DISQUE

Moins de 1%

Filles	Garçons	Tous les candidats
NATATION DE VITESSE 0,2%	DANSE 0,1%	SAVATE BOXE FRANCAISE 0,2%
SAVATE BOXE FRANCAISE 0,2%	SAVATE BOXE FRANCAISE 0,2%	ARTS DU CIRQUE 0,2%
SAUT DE CHEVAL 0,2%	SAUT DE CHEVAL 0,3%	SAUT DE CHEVAL 0,3%
RUGBY 0,4%	NATATION DE VITESSE 0,6%	NATATION DE VITESSE 0,4%
FOOTBALL 0,4%	SAUT EN PENTABOND 0,6%	SAUT EN PENTABOND 0,6%
ARTS DU CIRQUE 0,5%	GYMNASTIQUE (SOL AGRES) 0,9%	RUGBY 0,7%
SAUT EN PENTABOND 0,7%	RUGBY 0,9%	DANSE 0,8%
LANCER DU JAVELOT 0,7%		LANCER DE JAVELOT 0,9%
SAUVETAGE 0,9%		

1 à 3%

Filles	Garçons	Tous les candidats
GYMNASTIQUE (SOL AGRES) 1,3%	LANCER DU JAVELOT 1,2%	GYMNASTIQUE (SOL AGRES) 1,1%
TENNIS DE TABLE 1,7%	STEP 1,6%	SAUVETAGE 1,7%
DANSE 1,8%	SAUVETAGE 2,3%	FOOTBALL 2,1%
HANDBALL 1,8%	VOLLEY-BALL 2,4%	VOLLEY-BALL 2,5%
RELAIS VITESSE 2,7%		TENNIS DE TABLE 2,6%
VOLLEY-BALL 2,7%		RELAIS VITESSE 2,9%

3 à 5%

Filles	Garçons	Tous les candidats
	RELAIS VITESSE 3,1%	
	TENNIS DE TABLE 3,3%	HANDBALL 3,1%
COURSE EN DUREE 3,9%	FOOTBALL 3,3%	COURSE EN DUREE 3,8%
ESCALADE 4,5%	BASKET-BALL 3,4%	BASKET-BALL 4,1%
BASKET-BALL 5,0%	COURSE EN DUREE 3,7%	COURSE D'ORIENTATION 4,4%
	COURSE D'ORIENTATION 3,9%	STEP 4,8%
	HANDBALL 4,0%	

5 à 10%

Filles	Garçons	Tous les candidats
COURSE D'ORIENTATION 5,1%	ACROSPORT 5,3%	ESCALADE 5,3%
STEP 9,2%	ESCALADE 5,9%	ACROSPORT 8,1%

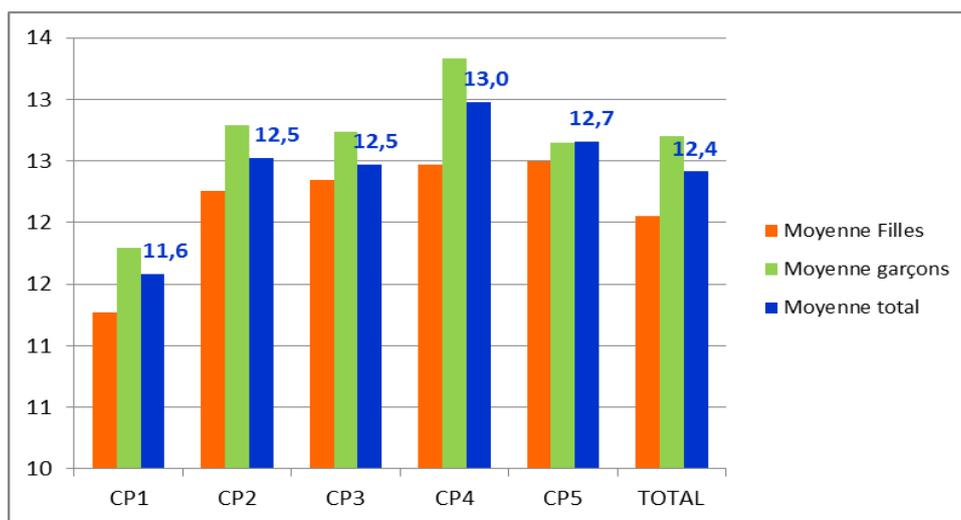
Plus de 10%

Filles	Garçons	Tous les candidats
COURSE DE DEMI-FOND 11,7%	BADMINTON 14,4%	COURSE DE DEMI-FOND 14,9%
ACROSPORT 12,0%	COURSE DE DEMI-FOND 17,1%	BADMINTON 16,2%
MUSCULATION 12,8%	MUSCULATION 19,9%	MUSCULATION 16,9%
BADMINTON 18,8%		

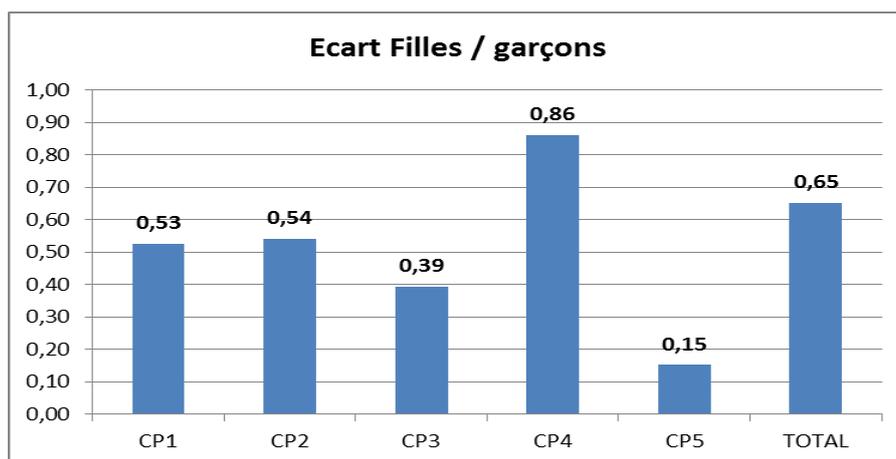
Malgré la contrainte du choix de 3 épreuves dans 3 CP différentes, nous observons toujours qu'une part importante des APSA recueille une part très minoritaire de candidats. À elles seules les 3 activités les plus fréquentées, la musculation (CP5), le badminton (CP4) et le demi-fond (CP1), représentent près de 50% de la totalité des épreuves (43% chez les filles, 51% chez les garçons et 48% pour tous)

d) résultats aux épreuves nationales

- Par Compétence propre

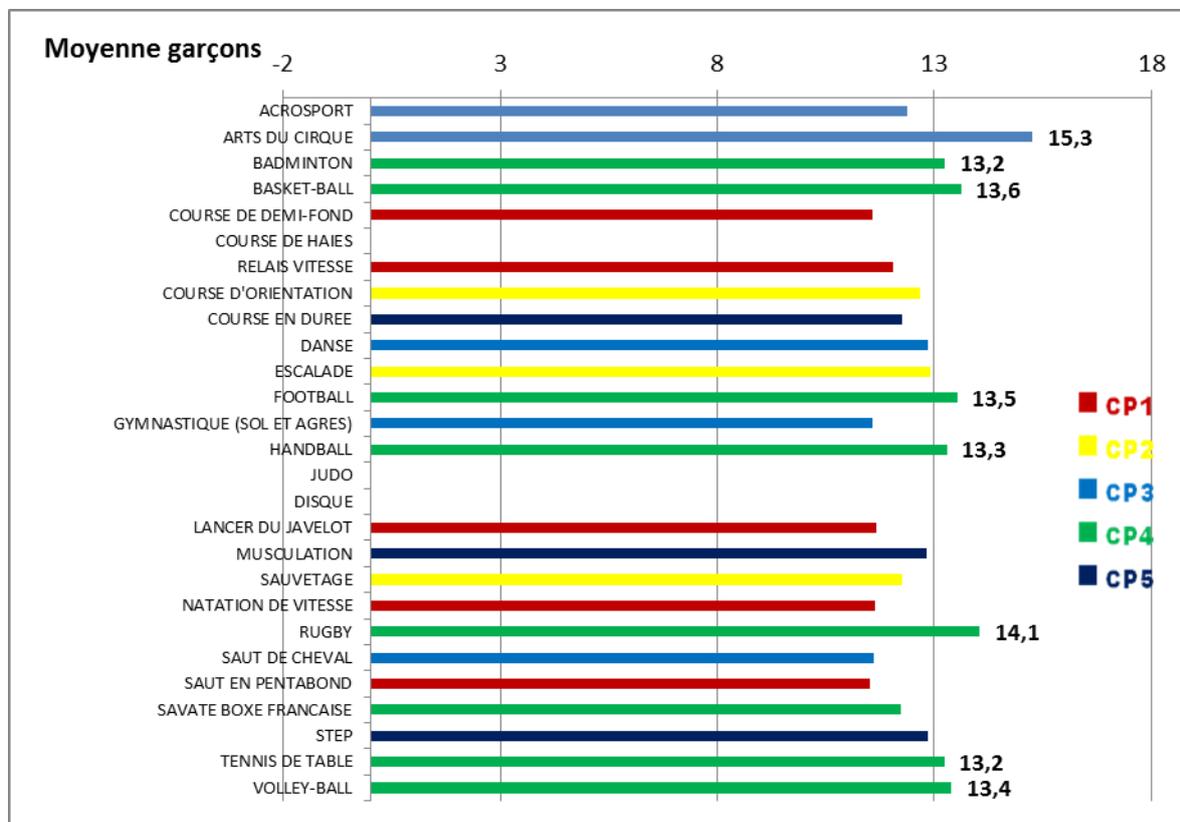
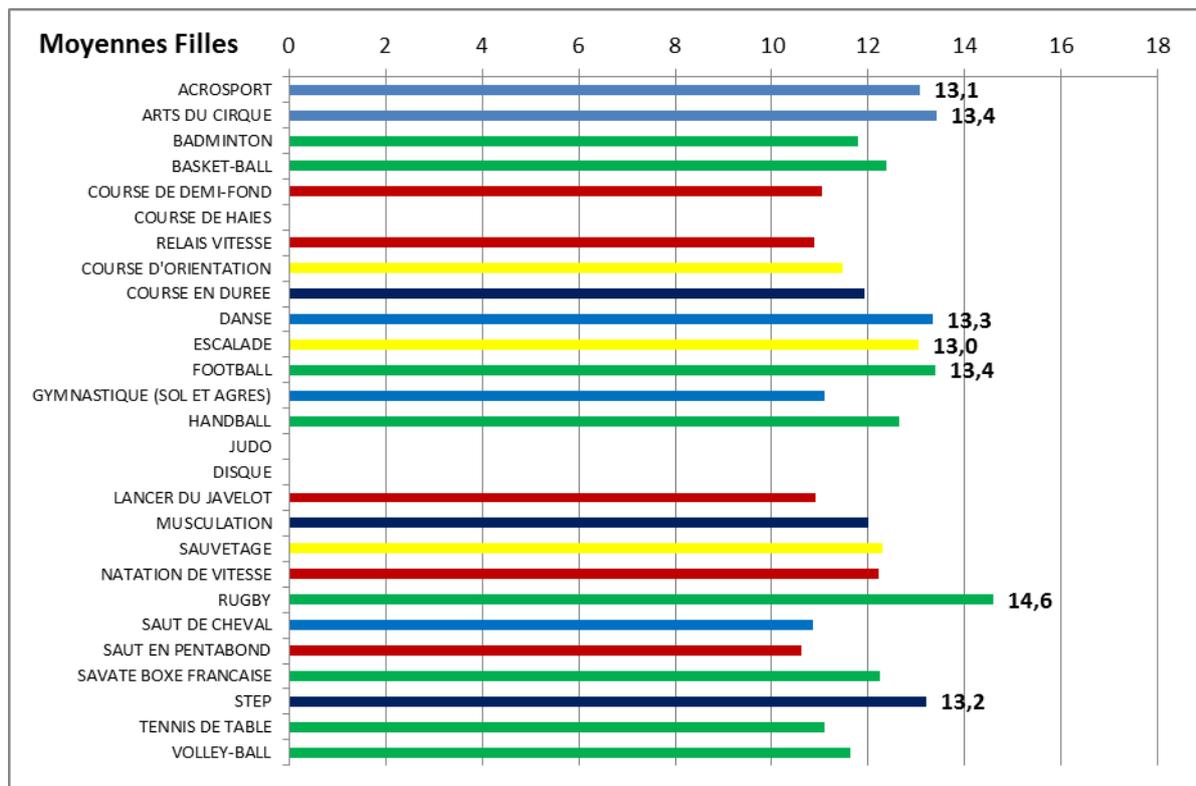


C'est dans les activités de la CP1 que les élèves obtiennent les moins bonnes notes. Si les notes en CP4 sont plus élevées c'est grâce aux bons résultats que les garçons y obtiennent.



Malgré une baisse de l'écart des moyennes obtenues au Bac CCF, dont nous nous félicitons, les résultats des filles restent inférieurs à ceux des Garçons dans 16 des 23 APSA notées. La différence est particulièrement importante en CP4 (écart de 0,86). C'est en CP5 que les notes des filles et des garçons sont les plus proches (écart de 0,15).

- Par APSA et sexe



Les épreuves les moins favorables sont

Filles (note < 11)		Garçons (note <12)		Tous les candidats (note <12)	
SAUT EN PENTABOND	10,61	SAUT EN PENTABOND	11,52	SAUT EN PENTABOND	11,13
SAUT DE CHEVAL	10,84	GYMNASTIQUE (SOL AGRES)	11,57	GYMNASTIQUE (SOL AGRES)	11,32
RELAIS VITESSE	10,89	COURSE DE DEMI-FOND	11,59	SAUT DE CHEVAL	11,34
LANCER DU JAVELOT	10,91	SAUT DE CHEVAL	11,62	COURSE DE DEMI-FOND	11,42
		NATATION DE VITESSE	11,65	LANCER DU JAVELOT	11,44
		LANCER DU JAVELOT	11,67	RELAIS VITESSE	11,62
				NATATION DE VITESSE	11,75

Les notes des garçons ne sont jamais inférieures à 11. Celles des filles sont inférieures à 11 dans 4 épreuves. Cela questionne l'équité des barèmes et/ou leurs interprétations par les enseignants

Les épreuves les plus favorables (note supérieure à 13) sont

Filles		Garçons		Tous les candidats	
ESCALADE	13,03	TENNIS DE TABLE	13,24	HANDBALL	13,13
ACROSPORT	13,06	BADMINTON	13,25	STEP	13,14
STEP	13,21	HANDBALL	13,30	DANSE	13,29
DANSE	13,34	VOLLEY-BALL	13,41	FOOTBALL	13,52
FOOTBALL	13,39	FOOTBALL	13,53	ARTS DU CIRQUE	13,61
ARTS DU CIRQUE	13,41	BASKET-BALL	13,62	RUGBY	14,17
RUGBY	14,58	RUGBY	14,06		
		ARTS DU CIRQUE	15,28		

2.1.2 Décisions d'harmonisation

Pour tous les candidats et les candidates, il a été décidé de ramener la moyenne des APSA à 1 point maximum de la moyenne académique.

Harmonisation par APSA

Filles		Garçons	
Course de demi-fond	+0.6	Course de demi-fond	+0.1
Saut en pentabond	+2.5	Gymnastique au Sol	+0.4
Saut de cheval	+1.2	Saut en pentabond	+1
Relais-vitesse	+0.3		
Lancer de javelot	+0.5		

2.1.3 Liste Académique

Les activités de la liste académiques sont le Triathlon Athlétique (CP1), le VTT (CP2), le Canoë-Kayak (CP2) et la Lutte (CP4) (Arrêté sur le CCF en EPS dans la voie G et T (BO n°7 du 16 février 2012)).

a) Fréquentation des épreuves de la liste Académique

	Filles		Garçons		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
CANOË-KAYAK	4	0,03%	10	0,05%	14	0,04%
LUTTE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TRIATHLON ATHLETIQUE	65	0,44%	267	1,29%	332	0,94%
VELO TOUT TERRAIN	26	0,18%	8	0,04%	34	0,10%
Total	95	0,64%	285	1,38%	380	1,07%

Ces activités académiques sont peu proposées : elles ne représentent en totalité que 1,07% de la totalité des épreuves (0,64% pour les filles et 1,38% pour les garçons).

Seul le Triathlon Athlétique est choisi par plus de 1% des candidats. Mais ce chiffre résulte essentiellement du choix effectué par les garçons (0,44% chez les filles et 1,29% chez les garçons). Quant à la lutte, elle n'est pas jamais support à certification.

Cette faiblesse des effectifs interroge fortement les choix d'épreuves académiques opérés par les équipes.

b) Résultats aux épreuves de la liste Académique

	Filles	Garçons	Total
CANOË-KAYAK	10,50	11,75	11,39
LUTTE	NN	NN	NN
TRIATHLON ATHLETIQUE	11,23	12,34	12,12
VELO TOUT TERRAIN	12,54	14,25	12,94
Moyenne	11,42	12,78	12,15

Les moyennes obtenues dans ces activités sont proches de celles de la liste nationale.

2.1.4 Inaptitude et enseignement adapté

a) Répartition des candidats sur les 3 dernières années

	Session 2013	Session 2014	Session 2015
Contrôle Adapté	14	14	13
Inaptes Partiels	308	447	418
Inaptes Totaux	775	972	987
Protocoles Standards	10702	12111	11414

b) Répartition des candidats par genre

	Filles		Garçons		Total	
Contrôle Adapté	10	0,18%	3	0,04%	13	0,10%
Inaptes Partiels	262	4,64%	156	2,17%	418	3,26%
Inaptes Totaux	691	12,24%	296	4,12%	987	7,69%
Protocoles Standards	4683	82,94%	6731	93,67%	11414	88,95%

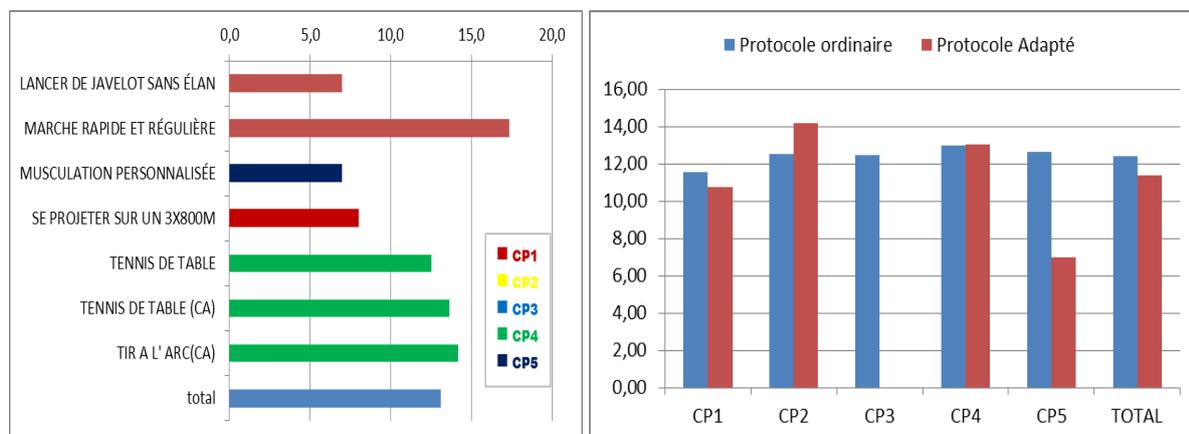
Le nombre de contrôle adapté proposé reste faible alors que le nombre d'inaptes partiels et totaux continue d'augmenter

La commission émet l'hypothèse que le nombre de contrôles adaptés proposés réellement en établissement est plus important que celui communiqué à la CAHPN. Une réflexion est engagée cette année pour réduire les obstacles qui semblent freiner le recours aux protocoles adaptés. Un modèle de certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS sera notamment mis en ligne pour favoriser la mise en place de ces protocoles. Ce document, véritable outil de communication entre l'autorité médicale et l'établissement, facilitera la prise en charge des élèves à besoins particuliers et la proposition d'une certification adaptée aux ressources de chacun.

c) Résultats aux épreuves adaptées

	Effectif	Moyenne
LANCER DE JAVELOT SANS ÉLAN	1	7,0
MARCHE RAPIDE ET RÉGULIÈRE	3	17,3
MUSCULATION PERSONNALISÉE	2	7,0
SE PROJETER SUR UN 3X800M	1	8,0
TENNIS DE TABLE	3	12,5
TENNIS DE TABLE (CA)	8	13,6
TIR A L'ARC (CA)	8	14,2
Total	26	13,1

Les résultats des épreuves adaptées concernent peu de candidats.



La moyenne des notes en contrôle adapté est proche de la moyenne de l'examen EPS bac professionnel sauf en CP5 musculation mais la comparaison y est faussée (1 seul candidat présentant l'épreuve adaptée musculation !)

2.1.5 Réflexions et perspectives

C'est dans la 3e épreuve que sont constatées le plus d'inaptitudes, mais la tendance s'installe dans la première épreuve quand le rattrapage n'est pas systématiquement organisé. La commission recommande la plus grande vigilance sur ce point.

La commission rappelle la responsabilité des évaluateurs concernant l'acceptation des certificats médicaux qui ne remplissent pas les conditions de validité. Il est important de refuser les certificats non conformes (raturés, antidatés sans justification, rédigé par un praticien qui n'est pas médecin mais aussi ceux proposant de dispenser pour une APSA sans spécifier l'inaptitude...) L'exploitation du modèle de certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS présenté ci-dessus devrait faciliter la communication entre l'autorité médicale et l'établissement,

La commission juge également que le référentiel d'évaluation en CCF est inadapté parce qu'il fait référence à des codes UNSS obsolètes

2.2 Enseignement commun : examen ponctuel terminal

2.2.1 Observations

Une très grande diversité de niveau de préparation est observée dans chaque centre d'examen.

Le niveau d'absence à l'examen est de 10% pour les filles comme pour les garçons tandis que le taux de dispense des filles est très important 36%.

2.2.2. Réflexions et perspectives

	Nombre de candidats			Moyennes			
	Filles	garçons	Total	Filles	Garçons	Ecart	Total
Gymnastique au Sol / badminton	18	5	23	9,03	12,10	-3,07	9,95
Gymnastique au Sol / Tennis de table	1	5	6	10	10,23	-0,23	10,23
Badminton / Sauvetage	4	26	30	13,13	11,95	1,18	12,24
Badminton / Demi-Fond	96	274	370	11,91	11,68	-0,23	11,74
Tennis de Table / Demi-Fond	6	90	96	10,71	11,57	-0,86	11,48
Total	125	400	525	11,28	11,65	-0,37	11,55

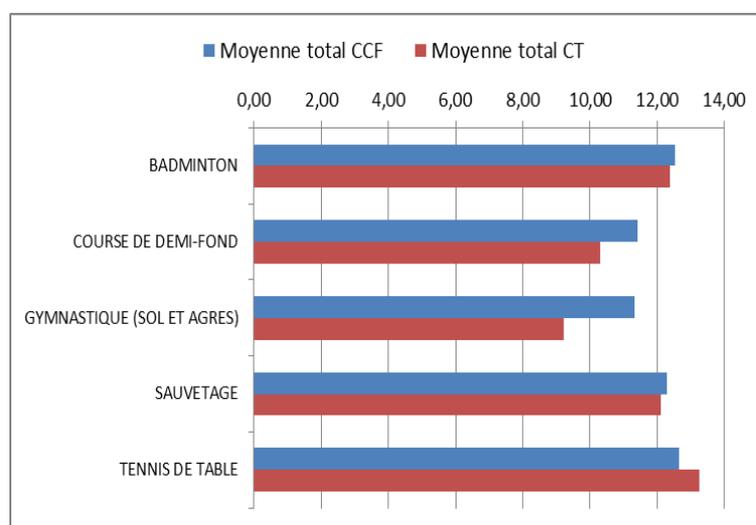
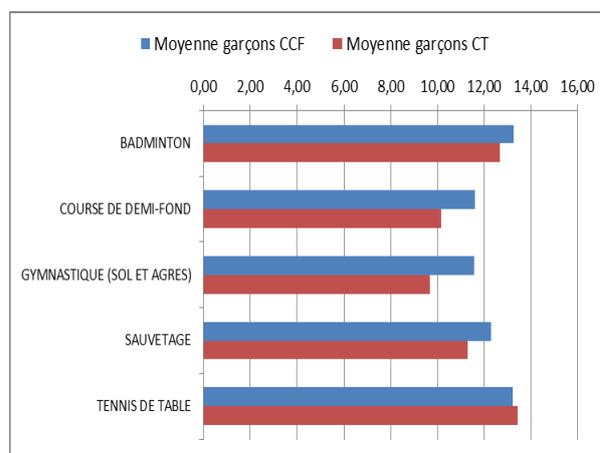
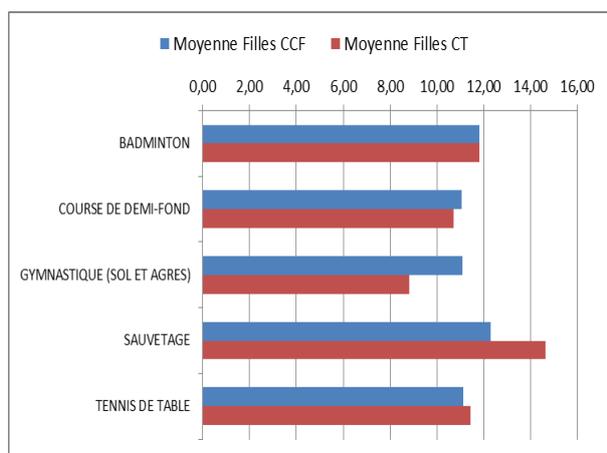
a) Comparaison par genre

Au BAC en contrôle ponctuel, les moyennes générales des Filles et Garçons sont proches (11,28 / 11,65). Cependant, les résultats des filles restent inférieurs à ceux des Garçons dans 4 des 5 groupes d'activités proposés. Le couple Gymnastique au Sol/badminton est le moins profitable pour les filles. A l'inverse du groupe Sauvetage/Badminton qui les favorise.

b) Comparaison des 2 certifications

	Filles	Garçons	Total
Contrôle en Cours de Formation	12,09	12,65	12,42
Contrôle Ponctuel	11,28	11,65	11,55
ECART	0,56	0,37	0,87

L'écart entre les 2 certifications est identique à celui mesuré en 2014 (0,87). Cet écart est plus faible si on compare les CCF et CPonctuel filles (0,56). Il l'est encore plus pour les garçons (0,37).



3 Résultats académiques de la session : CAP- BEP

3.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation

3.1.1 Observations générales

a) Evolutions sur les 3 dernières années

	Session 2014	Session2015
Effectif total	17456	17362
Effectif Filles	7434	7428
Garçons	10022	9934

Moyenne générale	12,08	12,07
Moyenne Filles	11,62	11,52
Moyenne Garçons	12,40	12,46
Ecart Filles/garçons	0,80	0,94

⇒ Ce qui caractérise ces résultats, c'est leur stabilité avec ceux de l'année précédente

b) Résultats par Département

	Session 2014	Session2015
Nord	12,03	11,99
Pas de Calais	12,16	12,20

⇒ Comme pour la session précédente, Il existe une très faible différence entre les moyennes des 2 départements de l'académie pour un nombre de candidats plus faibles dans le Pas de Calais (38% des candidats).

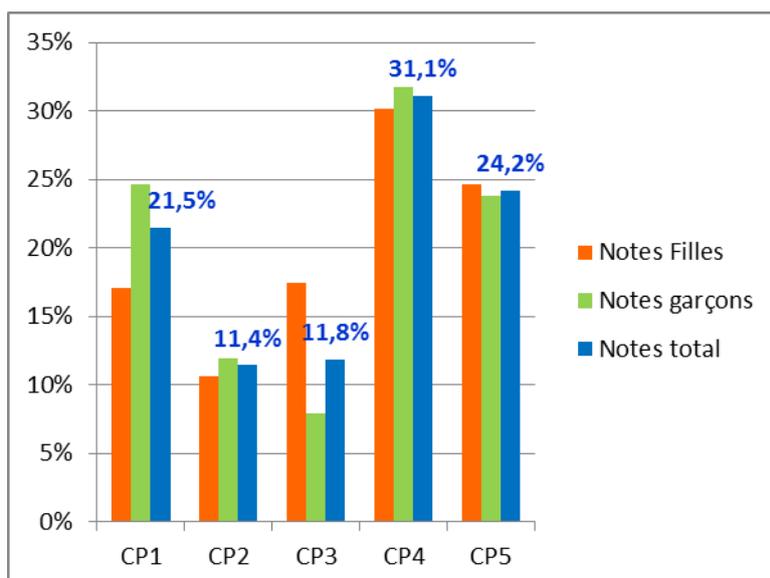
c) Moyennes par examen

	Effectif	Moyennes
CAP	12,02	6396
BEP	12,10	10966
Total	12,07	17362

d) Fréquentations des épreuves Nationales

- Par Compétence Propre :

Que ce soit pour les filles, les garçons ou tous les candidats, la CP4 est majoritairement représentée suivie de la CP5 et de la CP1. La CP2 et la CP3 sont très minoritaires.



- Par APSA et par Sexe

Jamais choisies

<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Tous les candidats</i>
COURSE DE HAIES		

Moins de 1%

<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Tous les candidats</i>
JUDO 0,04%	JUDO 0,01%	COURSE DE HAIES 0,02%
DISQUE 0,12%	COURSE DE HAIES 0,04%	JUDO 0,02%
RUGBY 0,21%	ARTS DU CIRQUE 0,05%	CANOË-KAYAK 0,02%
SAUT DE CHEVAL 0,22%	DISQUE 0,15%	LUTTE 0,08%
ARTS DU CIRQUE 0,23%	DANSE 0,23%	ARTS DU CIRQUE 0,13%
LANCER DU JAVELOT 0,34%	SAUT EN PENTABOND 0,39%	DISQUE 0,14%
NATATION DE VITESSE 0,42%	SAVATE BOXE FRANCAISE 0,50%	VELO TOUT TERRAIN 0,30%
SAVATE BOXE FRANCAISE 0,44%	SAUT DE CHEVAL 0,56%	SAUT DE CHEVAL 0,42%
FOOTBALL 0,46%	RUGBY 0,68%	SAVATE BOXE FRANCAISE 0,47%
SAUT EN PENTABOND 0,80%	LANCER DU JAVELOT 0,75%	RUGBY 0,48%
	STEP 0,95%	SAUT EN PENTABOND 0,56%
		LANCER DU JAVELOT 0,58%
		DANSE 0,76%
		NATATION DE VITESSE 0,85%

1 à 3%

<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Tous les candidats</i>
SAUVETAGE 1,03%		GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES) 1,22%
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES) 1,42%	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES) 1,09%	SAUVETAGE 1,29%
HANDBALL 1,45%	NATATION DE VITESSE 1,15%	FOOTBALL 2,11%
DANSE 1,51%	SAUVETAGE 1,47%	VOLLEY-BALL 2,20%
VOLLEY-BALL 2,47%	VOLLEY BALL 2,01%	HANDBALL 2,65%
RELAIS VITESSE 2,72%		

3 à 5%

Filles		Garçons		Tous les candidats	
		FOOTBALL	3,27%	RELAIS VITESSE	3,10%
		RELAIS VITESSE	3,37%	STEP	3,78%
TENNIS DE TABLE	3,22%	HANDBALL	3,50%	COURSE D'ORIENTATION	3,83%
COURSE D'ORIENTATION	3,85%	COURSE D'ORIENTATION	3,81%	TENNIS DE TABLE	4,15%
COURSE EN DUREE	4,31%	BASKET-BALL	3,84%	COURSE EN DUREE	4,44%
		COURSE EN DUREE	4,53%	BASKET-BALL	4,65%
		TENNIS DE TABLE	4,81%		

5 à 10%

Filles		Garçons		Tous les candidats	
ESCALADE	5,49%	ACROSPORT	5,96%	ESCALADE	5,99%
BASKET-BALL	5,81%	ESCALADE	6,34%	ACROSPORT	9,31%
STEP	7,81%				

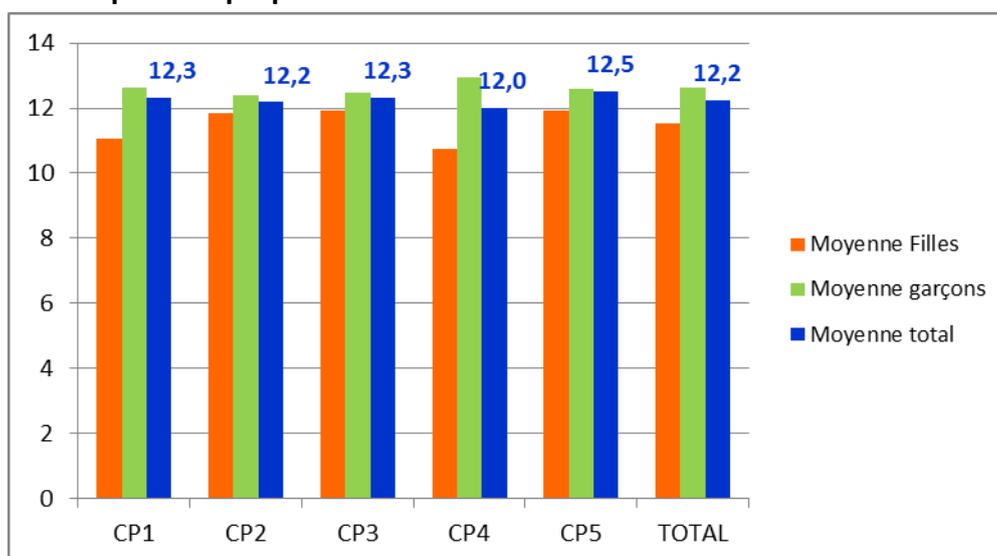
Plus de 10%

Filles		Garçons		Tous les candidats	
COURSE DE DEMI-FOND	11,89%	BADMINTON	12,99%	BADMINTON	14,27%
MUSCULATION	12,56%	COURSE DE DEMI-FOND	17,84%	COURSE DE DEMI-FOND	15,38%
ACROSPORT	14,06%	MUSCULATION	18,31%	MUSCULATION	15,94%
BADMINTON	16,07%				

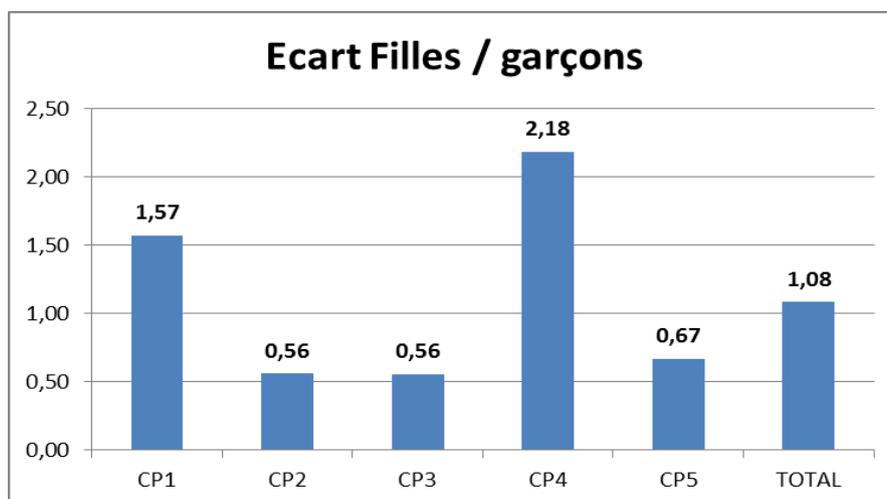
Malgré la contrainte du choix de 3 épreuves dans 3 CP différentes, nous observons toujours qu'une part importante des APSA recueille une part très minoritaire de candidats. À elles seules les 3 activités les plus fréquentées, la musculation (CP5), le badminton (CP4) et le demi-fond (CP1), représentent plus de 40% de la totalité des épreuves (41% chez les filles, 49% chez les garçons et 46% pour tous)

e) résultats aux épreuves nationales

- **Par Compétence propre**

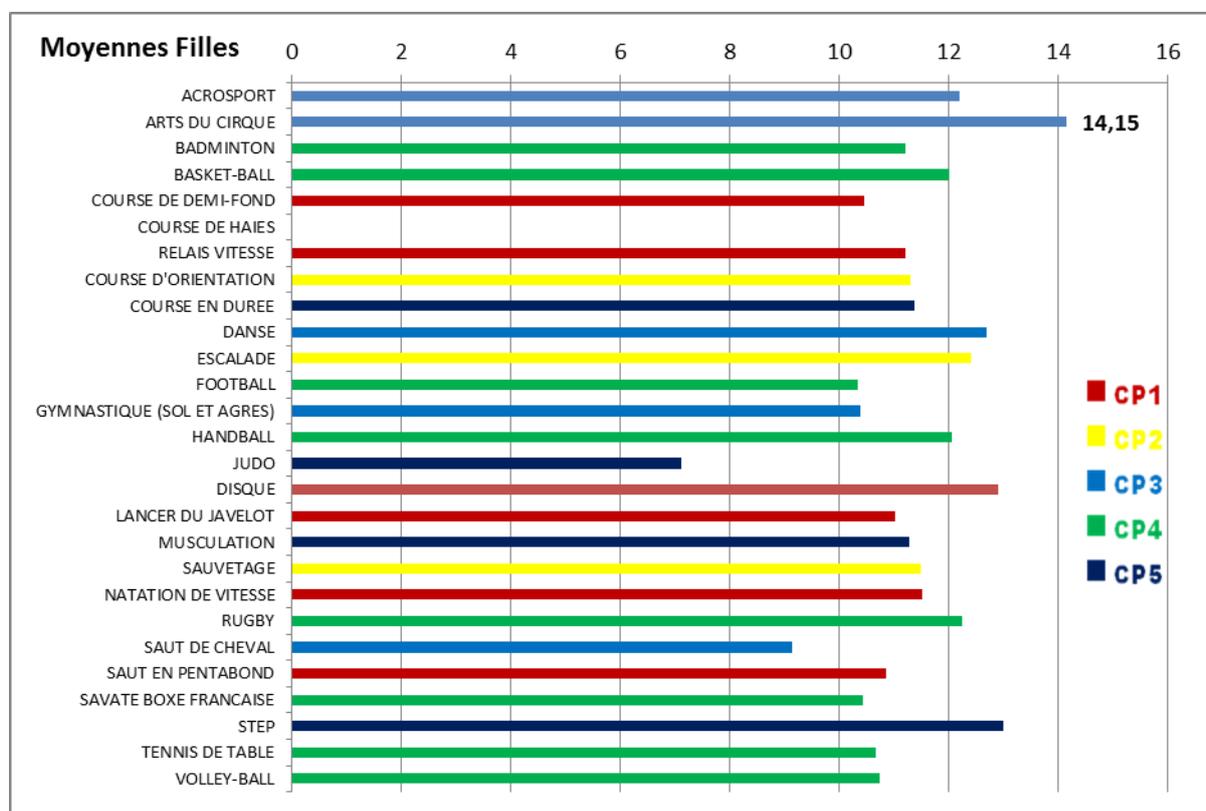


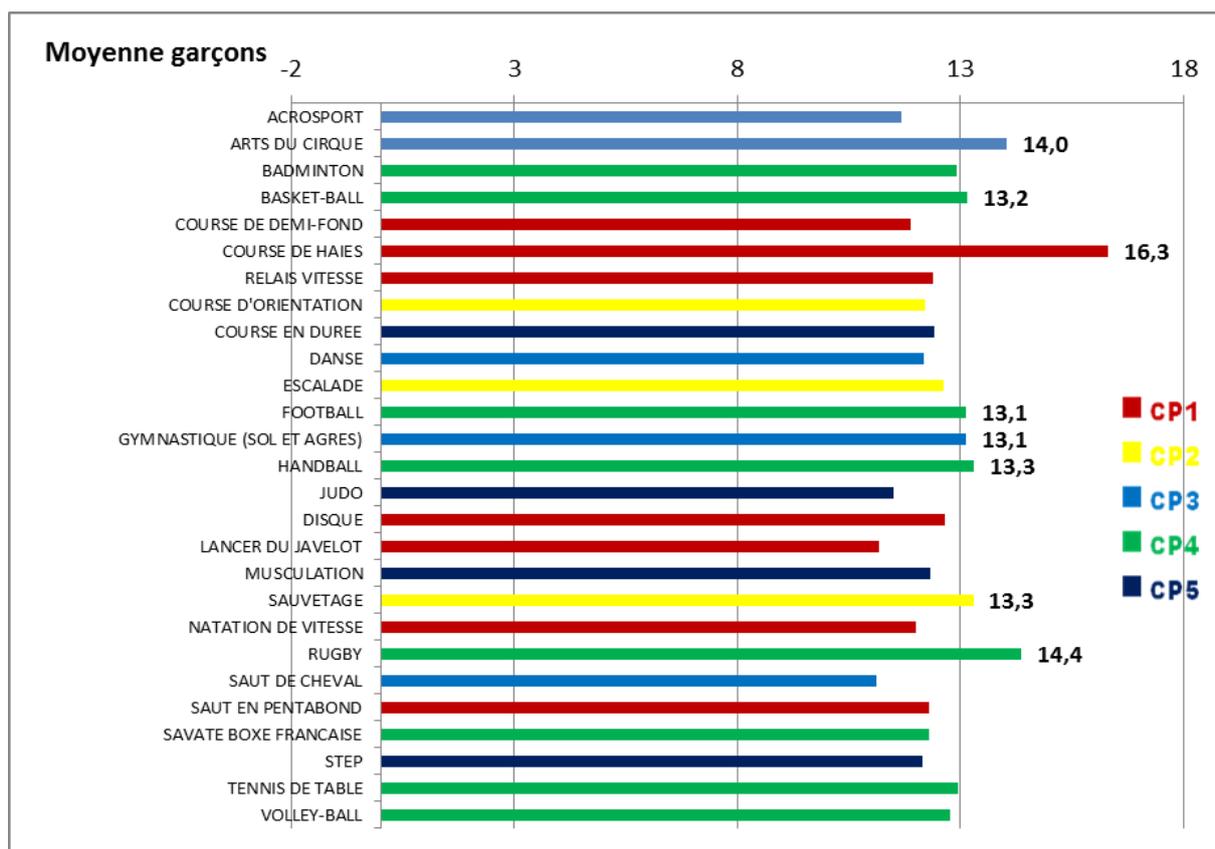
Les résultats obtenus par les garçons et tous les candidats sont très proches d'une compétence à l'autre. Ceux des filles sont plus différenciés : plus d'un point sépare leur moyenne en CP4 (10,75) de celle qu'elles obtiennent en CP5 (11 ,91)



Les résultats des filles sont inférieurs à ceux des garçons dans 22 des 27 APSA notées. La différence est particulièrement importante en CP4 (écart de 2,18 points). C'est en CP2 et CP3 que les notes des filles et des garçons sont les plus proches (écart de 0,56).

- Par APSA et sexe





Les épreuves les moins favorables sont

<i>Filles (note < 10)</i>		<i>Garçons (note <12)</i>		<i>Tous les candidats (note <12)</i>	
				JUDO	7,91
				SAUT DE CHEVAL	10,71
				LANCER DU JAVELOT	11,13
JUDO	7,11	SAUT DE CHEVAL	11,11	COURSE DE DEMI-FOND	11,42
SAUT DE CHEVAL	9,12	LANCER DU JAVELOT	11,16	SAUT EN PENTABOND	11,44
		JUDO	11,50	SAVATE BOXE FRANCAISE	11,57
		ACROSPORT	11,69	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	11,81
		COURSE DE DEMI-FOND	11,88	COURSE D'ORIENTATION	11,82
				VOLLEY-BALL	11,84
				NATATION DE VITESSE	11,91
				RELAIS VITESSE	11,97
				MUSCULATION	11,98

Les notes des garçons ne sont jamais inférieures à 11. Celles des filles sont inférieures à 10 dans 2 épreuves. Cela questionne l'équité des barèmes et/ou leurs interprétations par les enseignants

Les épreuves les plus favorables (note supérieure à 13) sont

Filles		Garçons		Tous les candidats	
ARTS DU CIRQUE	14,15	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	13,12	HANDBALL	13,02
		FOOTBALL	13,13	RUGBY	13,97
		BASKET-BALL	13,16	ARTS DU CIRQUE	14,12
		SAUVETAGE	13,28	COURSE DE HAIES	16,32
		HANDBALL	13,30		
		ARTS DU CIRQUE	14,03		
		RUGBY	14,35		
		COURSE DE HAIES	16,32		

Seule une épreuve permet aux filles d'obtenir une note supérieure à 13, contre 8 pour les garçons. Cela questionne aussi l'équité des barèmes et/ou leurs interprétations par les enseignants

3.1.2. Décisions d'harmonisation

Pour tous les candidats et les candidates, il a été décidé de ramener la moyenne des APSA à 1 point maximum de la moyenne académique.

Harmonisation par APSA

Filles		Garçons	
Saut de cheval	+ 3	Saut de Cheval	+1,7
Football	+1,3	Course de demi-fond	+0.1
Gymnastique au Sol	+0,2		

NB : la commission n'applique ces principes que pour des effectifs qu'elle considère significatifs

3.1.3. Liste Académique

Les activités de la liste académiques sont le Triathlon Athlétique (CP1), le VTT (CP2), le Canoë-Kayak (CP2) et la Lutte (CP4) (Arrêté sur le CCF en EPS dans la voie G et T (BO n°7 du 16 février 2012).

a) Fréquentation des épreuves de la liste Académique

	Filles		Garçons		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
CANOË-KAYAK	1	0,01%	11	0,04%	12	0,02%
LUTTE	1	0,01%	39	0,14%	40	0,08%
TRIATHLON ATHLETIQUE	157	0,77%	266	0,92%	423	0,86%
VELO TOUT TERRAIN	56	0,28%	91	0,32%	147	0,30%
Total	215	1,06%	407	1,41%	622	1,27%

Ces activités académiques sont peu proposées : elles ne représentent en totalité que 1,27% de la totalité des épreuves (1,06% pour les filles et 1,41% pour les garçons).

Cette faiblesse des effectifs interroge fortement les choix d'épreuves académiques opérés par les équipes.

b) Résultats aux épreuves de la liste Académique

	Filles	Garçons	Total
CANOË-KAYAK	9,00	12,84	12,52
LUTTE	19,00	12,79	12,95
TRIATHLON ATHLETIQUE	11,24	12,45	12,00
VELO TOUT TERRAIN	13,22	11,34	12,05
Moyenne	13,12	12,36	12,38

Les moyennes obtenues dans ces activités sont légèrement plus élevées que celles obtenues aux épreuves issues de la liste nationale.

3.1.4 Inaptitude et enseignement adapté

a) Répartition des candidats

	Session2015
Contrôle Adapté	1
Inaptes Partiels	485
Inaptes Totaux	1002
Protocoles Standards	15874

b) Répartition des candidats par genre

	Filles		Garçons		Total	
Contrôle Adapté	1	0,01%	0	0,00%	1	0,01%
Inaptes Partiels	305	4,11%	180	1,81%	485	2,79%
Inaptes Totaux	669	9,01%	333	3,35%	1002	5,77%
Protocoles Standards	6453	86,87%	9421	94,84%	15874	91,43%

c) Réflexions et perspectives

La proposition contrôle adapté reste très exceptionnelle : 1 seule candidate a été évaluée cette année en Tennis de Table et tir à l'Arc. Ce chiffre ne reflète pas l'attention que les enseignants portent aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Nous les encourageons donc à construire des protocoles adaptés en leur rappelant qu'ils ont "toute latitude pour adapter

leur enseignement et les modalités d'évaluation, aux possibilités et ressources réelles des élèves" (barème aménagé, forme de pratique diversifiée, activités spécifiques).

Un modèle de certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS sera mis en ligne pour favoriser la mise en place de ces protocoles. Ce document, véritable outil de communication entre l'autorité médicale et l'établissement, facilitera la prise en charge des élèves à besoins particuliers et la proposition d'une certification adaptée aux ressources de chacun.

3.2 Enseignement commun : examen ponctuel terminal

3.2.1 Observations

Une très grande diversité de niveau de préparation est observée dans chaque centre d'examen.

Les présidents de centre sont confrontés à la gestion d'un nombre significatif de candidats qui déclarent n'avoir reçu aucune information de leur CFA sur les épreuves. Ils se présentent donc à l'examen avec un niveau de préparation qui ne permet pas toujours de participer aux épreuves en toute sécurité. Cela contraint souvent les présidents de centre à modifier les organisations prévues.

La DEC de Lille réalise des efforts très importants pour permettre la convocation et la présence de candidats qui relèvent vraisemblablement de problématique de « décrochage ». Des adaptations des horaires et dates de passage sont effectuées à cette fin par les présidents de centre.

3.2.2. Réflexions et perspectives

- **épreuves de CAP**

	Nombre de candidats			Moyennes			
	Filles	garçons	Total	Filles	Garçons	Ecart	Total
Gymnastique au Sol / badminton	84	18	102	8,90	7,01	+ 1,89	7,96
Gymnastique au Sol / tennis de table	26	17	43	9,83	9,35	+0,48	9,59
Badminton / Sauvetage	24	72	96	6,33	9,42	-3,09	7,87
Badminton / Demi-Fond	431	561	992	10,70	10,14	+ 0,57	10,42
Tennis de Table / Demi-Fond	90	372	462	10,27	10,01	+0,26	10,14
Total	655	1040	1695	10,20	10,03	+ 0,17	10,12

- **épreuves de BEP**

	Nombre de candidats			Moyennes			
	Filles	garçons	Total	Filles	Garçons	Ecart	Total
Gymnastique au Sol / badminton	154	51	205	8,92	8,75	+0,17	8,84
Gymnastique au Sol / tennis de table	29	13	42	8,50	9,67	-1,17	9,08
Badminton / Sauvetage	19	43	62	9,92	10,07	-0,15	9,99
Badminton / Demi-Fond	244	407	651	8,52	9,12	-0,61	8,82
Tennis de Table / Demi-Fond	49	180	229	9,57	8,33	+1,24	8,95
Total	495	694	1189	8,8	8,91	-0,11	8,86

a) Comparaison par genre

Le CAP ponctuel est le seul examen de la voie professionnelle où les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons ! Les résultats des filles sont supérieurs à ceux des Garçons dans 4 des 5 groupes d'activités proposés. C'est le groupe Gymnastique au sol/Badminton qui les favorise (+1,89) le plus et le couple badminton/Sauvetage qui leur est le moins profitable (-3,09)

b) Comparaison des 2 certifications : BEPCAP Ponctuel et CCF

	Filles	Garçons	Total
Contrôle en Cours de Formation	11,52	12,46	12,07
Contrôle Ponctuel	9,50	9,47	9,49
ECART	2,02	2,99	2,58

L'écart entre les 2 certifications du BEP/CAP est élevé et témoigne d'un manque de préparation des candidats aux épreuves.

CONCLUSION

Les échanges au sein de la CAHPN « voie professionnelle » et l'analyse des bilans de chacune des sous-commissions font apparaître des points de :

• Satisfaction

- Comme les années précédentes, la commission est très satisfaite de la qualité de la collaboration avec les services de la DEC tout au long de l'année. Ses services mettent tout en œuvre pour permettre à un maximum de candidats de se présenter aux épreuves, y compris ceux qui relèvent de conditions d'information et de scolarisation précaires. Les services de la Dec mettent aussi tout en œuvre pour offrir à tous les candidats les meilleures conditions pour passer les épreuves.
- La qualité des dossiers rendus par la grande majorité des établissements se bonifie d'année en année. Ceci facilite incontestablement le travail des responsables de sous-commission.

• Amélioration

- Comme chaque année, les responsables de sous-commission sont souvent contactés pour répondre à de multiples questions émanant de collègues. La commission invite les équipes à se reporter aux recommandations et au vade-mecum (cf.annexe) dont les informations suffisent la plupart du temps à résoudre les problèmes posés.
- Un suivi particulier des CFA est à envisager tant les problèmes se concentrent sur ces établissements.
- Un exemple de procès-verbal d'examen en CCF et une fiche d'émargement seront mis en ligne sur Eduline. Ces documents faciliteront le suivi des candidats le jour de l'examen.
- L'exploitation du modèle de certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS qui devrait bientôt être disponible facilitera encore la gestion des certificats médicaux qui s'est déjà nettement améliorée.

• Insatisfaction

- Des équipes EPS de certains établissements (souvent les mêmes d'une année sur l'autre) envoient leur dossier après la date limite, ce qui ne facilite pas la tâche des présidents des sous-commissions.
- Les taux d'absentéisme en BEP et Cap pour les épreuves ponctuelles restent importants.
- Le contrôle ponctuel continue de révéler des difficultés. Certains apprentis disent n'avoir pas eu le choix des APSA. La qualité de la préparation pose encore de réels problèmes. Ainsi, certains candidats ont été contraints par des présidents de Centre à abandonner l'épreuve eu égard au risque qu'ils encouraient.
- En ce qui concerne la Capitalisation : de rares collègues ne respectent pas le texte certificatif et notamment le fait que les élèves ont l'obligation de conserver au moins une note de leur année de seconde pour les CAP/BEP (deux au plus), et la possibilité d'en conserver une de leur année de première pour les Bac Pro. Le principe d'équité impose que chaque candidat soit soumis à la même procédure certificative quel que soit le lieu de passation.

ANNEXE

RECOMMANDATIONS de la CAHPN – SESSION 2015

Les recommandations qui suivent ont vocation à accompagner les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des protocoles de certification conformément aux **principes fondamentaux d'égalité dans le traitement des candidats et d'équité dans le processus de certification**. Elles doivent guider les équipes dans l'élaboration de la certification pour la session 2016.

Les IAIPR EPS rappellent que :

- les chefs d'établissement assument la responsabilité du fonctionnement de l'épreuve du CCF notamment le respect des dates, la validité et la validation des notes.
- les enseignants assument **la responsabilité de la proposition de notation** des candidats. Celle-ci **ne peut et ne doit pas être déléguée au président de la sous-commission**.
- Pour assurer l'équité des candidats et mettre en œuvre une démarche éducative, nous vous demandons de distinguer la prise en charge des absences lors du déroulement des cycles du traitement de l'absence le jour de l'épreuve certificative.

Ex : Cas d'un élève absent le jour d'une épreuve certificative,

- *S'il fournit un justificatif au Président de centre, il peut bénéficier d'une convocation à une épreuve de rattrapage sur cette même activité.*
- *Sinon, il ne peut être convoqué à une épreuve de rattrapage. Il se voit donc attribuer la mention ABS sur EPSNET et la note de 0 à cette activité.*

1. A propos du suivi des candidats

➤ Contrôler les listings des candidats dès la fin du premier trimestre compte tenu de l'accessibilité EPSNET et de la saisie des protocoles.

➤ Contrôler et effectuer le suivi des absences

➤ Attention : Transmettre entre établissements les notes de CCF et les certificats médicaux pour les élèves qui changent d'établissement. Une copie des documents dans le dossier scolaire est recommandée.

➤ Signaler au plus tôt et de manière argumentée les problèmes particuliers auprès du président de jury responsable de votre sous-commission. Ne pas oublier de donner le numéro de téléphone de l'enseignant d'EPS concerné.

➤ Consigner avec la plus grande précision les informations individuelles et collectives utiles dans la pochette n°4.

➤ Déclarer sur EPSNET les protocoles adaptés pour les établissements qui proposent de l'Education Physique Adaptée.

2. A propos de la gestion administrative d'EPSNET

- Respecter scrupuleusement les dates de validation définitive des notes sur EPSNET.
- Attention : principe de capitalisation : obligation de conserver au moins une note de l'année de seconde pour les CAP/BEP (deux au plus) ; une note de l'année de première pour les Bac Pro
- Renseigner toutes les cases par une indication chiffrée (note) ou lettrée (DI, AB).
- Attention : Renseigner EPSNET en respectant l'ordre des APSA du protocole
- Se reporter au tableau ci-dessous pour renseigner EPSNET – les indications figurant sur le tableau priment sur celles du logiciel.

Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	Proposition de note
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	ABSENT (éliminatoire à l'examen)
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	NOTE	NOTE divisée par 3
ABSENT (AB)	NOTE	NOTE	Somme des notes, divisée par 3
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	00
ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	DISPENSE* (DI)	DISPENSE
ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	NOTE	NOTE divisée par 2
NOTE	DISPENSE* (DI)	DISPENSE* (DI)	Déclaré en inapte total
NOTE	NOTE	DISPENSE* (DI)	Moyenne des 2 notes

La note 00 ne peut être attribuée qu'à un candidat présent le jour de l'épreuve. Cette note n'est pas éliminatoire
 *Un élève peut être déclaré « dispensé » le jour du rattrapage.
 Un élève absent ne doit pas être convoqué au rattrapage. L'absence est éliminatoire dans tous les examens de la voie professionnelle

3. A propos de la gestion des inaptitudes

- Gérer avec rigueur les certificats médicaux sur la base du formulaire type (réf : **Décret n°88-977 du 11 octobre 1988** et arrêté du 13 septembre 1989). Ce formulaire type peut être intégré au carnet de liaison de l'établissement.
- Attention : Contrôler la conformité des dates du CM avec celles du CCF. Un élève déclaré « dispensé » sur EPSNET dans une APSA suppose la délivrance d'un CM couvrant la date du CCF ainsi que celle du rattrapage. L'inscription au dos du CM de la date et de l'APSA support pour le CCF faciliterait incontestablement le traitement des inaptitudes par les sous-commissions.

➤ Inaptitude totale : Récupérer le CM au plus tôt, l'envoyer à la DEC et en conserver un exemplaire au sein de l'EPLE. Déclarer les inaptés totaux dans EPSNET.

➤ Inaptitude partielle : Convoquer les candidats aux épreuves, faire signer la remise de convocation et la fiche d'émargement. La présence du candidat le jour de l'épreuve est obligatoire. Un élève dispensé par CM le jour de l'épreuve du CCF est convoqué à l'épreuve de rattrapage.

➤ Attribuer la note 00 en cas de CM falsifié.

➤ Attention : indiquer sur les CM la date de réception et le nom du professeur

4. **A propos de la gestion des épreuves**

➤ Vous trouverez sur eduline un exemple de procès-verbal d'examen en CCF et une fiche d'émargement seront mis en ligne.

➤ Nous vous conseillons d'archiver ces procès-verbaux, les fiches d'émargement, de remise de convocation et de présence aux différentes épreuves, les notes et le choix du protocole signé pour chaque élève. Ces documents sont susceptibles d'être demandés en cas de litige. L'ensemble de ces documents sera conservé dans l'établissement pendant une durée de deux années conformément à la procédure de capitalisation.

➤ Faire reconnaître aux élèves et à la communauté éducative l'importance du CCF EPS et de la différence existante entre « être élève » et « être candidat ». Pour cela, une convocation officielle, la présentation d'une pièce d'identité, une liste d'émargement et la signature du PV par le chef d'établissement s'avèrent obligatoires.

➤ **Attention** : Renseigner rigoureusement la fiche qualitative en fin de chaque épreuve (pour chaque APSA et chaque groupe classe).